

---

Ministère de la transition

Écologique

Transports

---

Direction générale de l'aviation civile

**Décision n° 220001 du 1<sup>er</sup> janvier 2022  
portant délégation de signature  
(Service national d'ingénierie aéroportuaire)**

NOR : TRAA2139155S

*(Texte non paru au Journal officiel)*

**Le directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire,**

Vu le décret n° 97-464 du 9 mai 1997 modifié relatif à la création et à l'organisation des services à compétence nationale ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2007 modifié portant création du service national d'ingénierie aéroportuaire ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2008 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2021 portant nomination (administration centrale)

Vu la note du 31 décembre 2019 portant organisation du service national d'ingénierie aéroportuaire,

## **Décide :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Dans la limite de leurs attributions respectives, délégation de signature est donnée à l'effet d'effectuer les opérations liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à :

- M. Philomin Chipan, ingénieur des travaux publics de l'Etat, contrôleur de gestion,
- Mme Chantal Calambe, assistante d'administration de l'aviation civile, cheffe du bureau de la comptabilité centrale,
- Mme Françoise Froteau, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire comptable,
- Mme Malvina Caubère, ingénieure des travaux publics de l'Etat, cheffe de l'unité administrative et financière du SNIA-Nord,
- Mme Nadia Ikene, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire comptable,
- Mme Manon Floren, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de l'unité gestion domaniale et servitudes,
- Mme Etia Khoutman, assistante d'administration de l'aviation civile, adjointe à la cheffe de l'unité gestion domaniale et servitudes,

### **Article 2**

Dans la limite de ses attributions, délégation de signature est donnée à l'effet d'effectuer les opérations liées à l'exécution des recettes du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à :

- Mme Chantal Calambe, assistante d'administration de l'aviation civile, cheffe du bureau de la comptabilité centrale,

### **Article 3**

Dans la limite de leurs attributions respectives, délégation est donnée à effet d'effectuer les opérations liées à la gestion des immobilisations du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à :

- Mme Chantal Calambe, assistante d'administration de l'aviation civile, cheffe du bureau de la comptabilité centrale,

### **Article 4**

La décision n° 210019 du 22 septembre 2021 portant délégation de signature (Service national d'ingénierie aéroportuaire) est abrogée.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 1<sup>er</sup> janvier 2022

Le directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire

Philippe BARNOLA